

05 AVR. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

Revel

COMMUNE

Vieilleville

Date de la convocation :
26 février 2018

D 2018-03-03

OBJET :

Avis porté sur le projet
arrêté du SCOT

Acte rendu exécutoire après
dépôt

en Préfecture le, 22/03/18

Et publication du 30/03/18

Le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et
an que dessus. Au registre sont
les signatures. Ampliation de la
présente sera transmise à
Monsieur le Préfet de la Haute
Garonne pour le contrôle de sa
légalité.

L'An deux Mil dix sept et le sept décembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de Vieilleville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MIQUEL, Maire.

Étaient présents : Katia Billon, Serge Claustres, Geneviève Estève, Nathalie Hewison, Sylvain Justaut, Laurent Miquel, Nathalie Souloumiac, Georges Sylvestre, Géraldine Martin-Houssart,

Était absent excusé : Christophe Muet a donné procuration à Serge Claustres

Géraldine Martin-Houssart, a été désignée secrétaire de séance.

Le pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais a transmis en date du 21/12/2017, le dossier de révision du schéma de cohérence territoriale du PETR du Pays Lauragais.

Conformément à l'article L. 143-20, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais doit rendre un avis sur le projet de révision du SCOT du PETR du Pays Lauragais

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les éléments clés de la révision sur la base de la note de synthèse transmise au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rendre un avis général favorable
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette affaire
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du PETR du Pays Lauragais

A Vieilleville, le 08 mars 2018
Le Maire, Laurent MIQUEL

